

Les objectifs d'une métropole sont rappelées au début de la délibération :  
*"La métropole a pour objectif de valoriser les fonctions économiques métropolitaines et ses réseaux de transport et de développer les ressources universitaires, de recherche et d'innovation. Elle assure également la promotion internationale du territoire. "*

**A l'énoncé de ces objectifs**, à ce simple énoncé, il nous semble **absurde** de proposer de créer un territoire **excluant Marseille et replié sur Aix** :

- Le **développement économique** : ne doit-on pas profiter de l'arrière pays de Marseille pour développer encore plus son port, pour désenclaver Marseille ? Ce développement économique ne peut il être **un facteur d'enrichissement** favorable à tout le territoire **sur le moyen et long terme** ?
- A ce développement économique est logiquement associé **le réseau de transport** : quelle logique y aurait-il à développer un réseau de transport centré sur le pays d'Aix alors qu'un des problèmes majeurs est la liaison entre Aix et Marseille ?
- les **ressources universitaires** : l'université Aix Marseille (AMU) est créée depuis quelques années à peine (2012), unification administrative de toutes les unités sur Aix et Marseille et nous chercherions à développer seulement certains pôle aixois ? Pour quelle logique ? Idem pour la recherche, pourquoi ne pas profiter d'une synergie des laboratoires, pôles de compétences, entreprises innovantes sur le territoire d'Aix-Marseille ? Le pôle de l'Arbois n'a-t-il pas besoin de l'aéroport de Marignane ? Rousset et Cadarache ne profitent-ils pas des compétences des laboratoires marseillais ?
- la **promotion internationale du territoire** : n'y a-t-il pas un gain à valoriser, du point de vue touristique, le territoire de la Méditerranée au Luberon ? La remarque est la même avec les pôles universitaires (raison d'être de l'AMU) ?

Le rôle d'une métropole est d'être **un centre régional actif**, pas une succursale ou une concurrente de la grande sœur d'à côté. Il s'agit de **développer des synergies**, non de se recroqueviller égoïstement sur son trésor de guerre.

**L'enjeu** pour tout le pays d'Aix est actuellement de voir ses intérêts défendus dans le **cadre imposé par la loi**. La priorité serait donc d'engager des négociations sur :

- la **sécurisation des finances** communales avec le maintien des **mécanismes de solidarité** actuels
- le soutien et le financement des **grands projets aixois** par la métropole: **les liaisons ferrées**; les projets nécessaires à nos pôles de compétitivité à Rousset ou à Cadarache; l'avenir des **centres universitaires et de recherche...**

Le débat devrait se cristalliser, à notre sens, autour de ces points et non pas sur la proposition de Mme. Joissains qui pratique la politique de la chaise vide, tourne le dos aux défis à relever et n'a rien de mieux à proposer que des solutions illégales.

Car cette délibération est d'autant plus **étonnante** que M. le **préfet** a déclaré le 3 octobre dernier que cette proposition, proposition à l'origine de Mme. Joissains maire d'Aix-en-Provence, qui semble vouloir faire feu de tout bois contre son collègue Républicain de Marseille, était **illégale** : Aix en Provence fait partie de la métropole Aix Marseille Provence depuis la loi du 27 janvier 2014 et modifié le 9 août 2015 !

[LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles \(1\) article 42](#)

Pour ces raisons, raisons qui nous semblent ressortir de **la simple logique économique** et de celle du développement, et parce que, comme il a été dit par M. le maire durant sa campagne, la métropole sera une **réalité** au premier janvier 2016, et qu'il vaut donc mieux **travailler avec elle que contre elle**, parce que de plus cette proposition serait **illégale**, le groupe Réunir Venelles ne peut **que voter contre**.